



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Des « chèques-services » pour permettre l'accès aux produits
d'alimentation et d'hygiène pour les personnes sans domicile**

Rouen, le 09/04/2020

L'État met en place un dispositif exceptionnel et subsidiaire de distribution de chèques services pour permettre aux personnes sans domicile et sans ressource, qui n'ont pas accès à une offre alimentaire et de première nécessité et qui vivent à la rue, dans des campements et des bidonvilles, à l'hôtel ou dans des structures d'hébergement, d'obtenir des produits d'alimentation et d'hygiène pendant la crise sanitaire. Ce dispositif vient en complément des actions des collectivités locales et des associations, maraudes et distributions alimentaires, déjà en place et qui restent indispensables.

La direction départementale de la cohésion sociale sera chargée de l'organisation et de la coordination de ce dispositif, qui pourra bénéficier à plus de 4 000 personnes sur le territoire départemental.

Ces chèques seront distribués aux personnes sans domicile par des associations de solidarité (France Terre d'Asile (FTDA), la Fondation Armée du Salut (FADS), l'Œuvre Normande des Mères (ONM), l'Association Havraise d'Action et de Promotion Sociale (AHAPS) et L'autobus Samu social de Rouen) en fonction de leurs besoins. Ils sont dédiés à l'achat de denrées alimentaires et de produits d'hygiène, pour un montant maximal de 7€ par jour.

Ces chèques peuvent être utilisés auprès de plus de 220 000 enseignes, sans limitation de montant ou de quantité. Ils seront utilisables durant la période de crise sanitaire.

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex